



Inscriptions scolaires Rentrée 2024 École de Mailly-le-Camp

Les inscriptions concernent :

- Les entrées à l'école maternelle (enfants nés en 2021)
- Les familles nouvellement arrivées à Mailly-le-Camp

Si votre enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année.

Les dossiers d'inscription sont à **déposer en mairie** aux horaires d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ; mercredi de 8h30 à 12h).

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements complétée (elle peut être téléchargée sur le site internet de la mairie, www.maillylecamp.fr)
- Copie du livret de famille complet
- Copie de la pièce d'identité ou acte de naissance datant de moins de trois mois de l'enfant à inscrire
- Justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- Copie des vaccinations à jour du carnet de santé



Situations particulières :

- Pour les résidents de Poivres : attestation de la mairie de Poivres
- En cas de changement d'école : certificat de radiation (délivré à votre demande par l'école où votre enfant était précédemment inscrit)
- En cas de divorce : copie du jugement de divorce concernant la garde de l'enfant
- Copie du projet d'accueil individualisé (PAI) s'il a été établi
- Demande de dérogation de secteur scolaire pour les familles ne résidant pas à Mailly-le-Camp

